

Rapporteur : Patrick Donath
Service : CCAS

Conseil d'Administration du CCAS du 26/02/2018

Rapport n°01

Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018

En vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2018. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte financier

Préalablement à ce débat, il convient d'indiquer le contexte auquel les villes sont confrontées depuis 2012, la baisse des aides de l'Etat et la hausse du FPIC.

La Ville subit une conjonction de plusieurs mesures ayant un impact important sur ses moyens financiers. Ainsi, les données financières ayant une incidence sur le budget de la Ville, sont les suivantes :

Depuis 2012, la baisse de la DGF ajoutée à la hausse du prélèvement du FPIC ont généré une perte de 2289 k€ pour la Ville. Ces conséquences de la politique d'austérité de l'Etat envers les collectivités locales nécessitent la mise en place d'un plan d'économies budgétaires conséquent au niveau de tous les services de la Ville. Malgré ce contexte très défavorable, la ville a décidé de poursuivre sa politique d'intervention sociale, et notamment son action en direction des personnes les plus fragiles. En effet, l'ensemble des actions menées par le CCAS en 2017 est reconduit en 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2018, il est proposé un montant total de 900 k€, soit reconduction de la somme par rapport au BP 2017.

CHAPITRE 011

Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- Suppression de l'enveloppe dédiée au BP 2017 au financement de l'analyse des besoins sociaux.

- Augmentation du budget lié à l'alimentation pour le service de portage de repas à domicile: il est proposé d'augmenter le montant budgété pour répondre à la hausse des prix telle que prévue au marché, et à l'augmentation de l'activité (le nombre de repas portés s'est élevé à 12 100 en 2017 (pour 10 211 en 2016)).

- Actions/ manifestations : une enveloppe a été prévue pour financer des actions nouvelles portées par le CCAS telles que la journée internationale du refus de la misère, les Rencontres du bénévolat, des projets de prévention dans le domaine de la santé etc. Cette enveloppe servira à financer les intervenants, mais également les frais de sécurité. Les contraintes liées à l'application du dispositif Vigipirate pour toute manifestation publique engendrent en effet des dépenses supplémentaires (prestations d'agent de sécurité notamment).

- Augmentation des frais d'alimentation : cette hausse concerne les dépenses d'alimentation liées aux nouveaux projets mis en œuvre par le CCAS, mais également à l'alimentation pour la salle Grand Froid.

- Dépenses liées au service Prévention, Développement sociale et Réussite éducative : ce service créé en 2016 est porté budgétairement par la Ville et par le CCAS. En effet, jusqu'en 2017, la subvention PRE versée par l'Etat devait obligatoirement être imputée sur le budget du CCAS. Les actions correspondantes à cette subvention étaient donc inscrites sur le budget du CCAS. En fin d'année 2017, l'Etat a annoncé qu'il interrompait le financement de la réussite éducative pour la Ville de Bourg-la-Reine, alors même que la ville s'était engagée dans un contrat de veille active avec l'assurance du Préfet que cela permettrait de continuer à bénéficier des crédits de droits communs. La Ville fait néanmoins le choix de maintenir les actions engagées, telles que les suivis sanitaires individuels des jeunes inscrits dans le dispositif réussite éducative, ou encore la prise en charge des NAP pour les familles en difficulté. Ces actions restent imputées sur le budget du CCAS. Les autres actions du service prévention, qui tendent à prendre de l'ampleur, restent imputées sur le budget de la Ville : cela permettra une plus grande lisibilité de chacun des dispositifs qui ont leurs spécificités propres.

Il est cependant prévu de diminuer légèrement le montant inscrit sur le budget du CCAS, au vu des dépenses réalisées en 2017.

- Frais d'affranchissement : une légère diminution est envisagée, au vu des dépenses réalisées et dans l'objectif de supprimer certains envois de courriers, comme les invitations au repas de Noël des seniors ou les convocations pour le renouvellement de certaines cartes (invalidité, cartes améthystes).

- Il est prévu d'augmenter légèrement certaines lignes budgétaires, au vu de la hausse des prix, comme par exemple les colis pour les personnes âgées aux ressources modestes, les frais de location du véhicule de portage etc.

- Stabilité des autres lignes budgétaires.

CHAPITRE 65

-Augmentation des budgets relatifs aux secours d'urgence : une hausse de l'inscription budgétaire est envisagée, au vu des dépenses réalisées en 2017.

- Stabilité de la participation au Fonds de Solidarité Logement.

- Stabilité de l'allocation aux personnes âgées aux ressources modestes.

- Colis pour les familles fréquentant le Relais alimentaire : une petite baisse des crédits inscrits est prévue, au vu des dépenses réalisés en 2017.

-Aide aux familles : attribuée depuis 2015 sous forme de chèques cadeaux, il est proposé d'ajuster légèrement les montants inscrits, au vu des dépenses réellement exécutées en 2017, tout en gardant une marge suffisante pour couvrir une éventuelle augmentation des besoins. Le montant des chèques cadeaux et le barème pour le calcul des quotients familiaux restent inchangés.

FRAIS DE PERSONNEL

-La proposition budgétaire 2017 est reportée à l'identique pour l'année 2018, soit 304 316 €. Ce budget permet de poursuivre sur le rythme d'activité actuel, à effectifs constants.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées principalement des prestations de services du foyer restaurant, du portage de repas, du versement de la redevance d'ARPAVIE, dans le cadre de la délégation de service public, du versement des loyers des appartements d'urgence, du financement par le Conseil Départemental de la Coordination Gériatrique et de l'instruction des aides légales ainsi que de la participation de la Ville.

Les recettes issues des subventions perçues dans le cadre du programme de de la réussite éducative, étaient également inscrites sur le budget du CCAS, jusqu'à fin 2017. Aucune inscription n'est prévue en 2018 à ce titre.

-Stabilité du montant inscrit concernant la subvention du Conseil Départemental pour la coordination gériatrique.

-Stabilité des recettes liées à la redevance d'ARPAVIE

-Stabilité des recettes liées aux loyers des appartements d'urgence

-la participation de la Ville sera fixée après prise en compte du résultat qui sera arrêté dans le cadre du Compte Administratif 2017.

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est prévue à ce stade en 2018.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent des amortissements et du FCTVA. L'ensemble de ces recettes est estimé à 58 K€.